NAINTRÉ Tens d'enviss 086-218601748-20230627-90\_D2023-BF

Recu le 30/06/2023

Publie & 20/06/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT:/

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

### **DELIBÉRATION N°90**

Rapporteur: Dominique CHALLOT

# OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CIMETIÈRES

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a décidé de rembourser la somme de 257,23€ à un administré, suite à l'abandon de sa concession de cimetière.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il est nécessaire d'abonder le chapitre 67 à l'article 673 «Titres annulés » pour permettre le remboursement de cette somme.

D	ECISION MO	DIFICATIVE N	°1
produced according to the control of	FONCTIO	NNEMENT	
Dé	penses de f	onctionneme	nt
Chapitre	Article	Fonction	Montant
67	673	020	500 €
R	ecettes de fo	onctionnemer	nt Walley
Chapitre	Article	Fonction	Montant
70	70311	020	500€

N°90 • Délibération du Conseil Municipal Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

#### AR Prefecture

086-218601748-20230627-90\_D2023-BF Reçu le 30/06/2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 sur le budget cimetières.

VU la délibération du 4 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif du budget cimetières,

VU la délibération du 4 avril 2023 autorisant la ville de Naintré à rembourser la somme de 257,23€ à un administré, suite à l'abandon de sa concession de cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -approuve la décision modificative ci-dessus sur le budget cimetières,
- -charge M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

le

3 0 JUIN 2023